

通 報

T'oung pao

ARCHIVES

POUR SERVIR À

L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE, DES LANGUES, DE LA GÉOGRAPHIE ET
DE L'ETHNOGRAPHIE DE L'ASIE ORIENTALE

(CHINE, JAPON, CORÉE, INDO-CHINE, ASIE
CENTRALE et MALAISIE).

RÉDIGÉES PAR MM.

GUSTAVE SCHLEGEL

Professeur de Chinois à l'Université de Leide

ET

HENRI CORDIER

Professeur à l'École spéciale des Langues orientales vivantes et à l'École libre des
Sciences politiques à Paris.

EXTRAIT DU VOL. , N°.

8° O. n
1337

LIBRAIRIE ET IMPRIMERIE
CI-DEVANT
E. J. BRILL.
LEIDE.

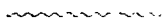
MÉLANGES.



Mémoire sur la Chine adressé à Napoléon 1^{er} par F. Renouard de Ste Croix,

PUBLIÉ PAR

HENRI CORDIER.



L'intérêt que l'empereur Napoléon 1^{er} apportait à toutes les questions, même à celles qui se rattachaient à la politique des pays lointains, est marqué par le nombre considérable de mémoires — qui lui étaient adressés de toutes parts et émanant des personnalités les plus diverses — renfermés dans les archives de plusieurs Départements ministériels.

L'auteur du mémoire que nous publions aujourd'hui est bien connu de ceux qui s'occupent des choses de l'Extrême-Orient. Il a écrit un récit intéressant de voyage ¹⁾ qui a été traduit en allemand ²⁾ et il a donné une version française du *Ta Ts'ing Liu Li*, mis en anglais par Staunton ³⁾.

1) Voyage commercial et politique aux Indes Orientales, aux îles Philippines, à la Chine, avec des Notions sur la Cochinchine et le Tonquin, pendant les années 1803, 1804, 1805, 1806 et 1807... par M. Félix Renouard de Sainte-Croix, Ancien Officier de Cavalerie au service de la France, chargé par le gouverneur des îles Philippines de l'organisation des Troupes pour la défense de ces îles. Cet ouvrage est accompagné de Cartes géographiques de l'Inde et de la Chine, par MM. Mentelle, Membre de l'Institut, et Chanlaire, l'un des Auteurs de l'Atlas national. Paris, Aux Archives du Droit français, chez Clément frères, ... de l'imprimerie de Crapelet, 1810, 3 vol. in-8.

2) Par Ph. Chr. Weyland, Berlin, 1811, in-8.

3) *Ta-Tsing-Lou-Lée*, ou les Lois fondamentales du Code Pénal de la Chine, avec le Choix des Statuts Supplémentaires, originairement imprimé et publié à Pékin, dans les différentes Éditions successives, sous la sanction et par l'autorité de tous les Empereurs *Ta-Tsing*, composant la Dynastie actuelle: traduit du Chinois, et accompagné d'un Appendix contenant des documents authentiques et quelques notes qui éclaircissent le texte de cet ouvrage, par George Thomas Staunton, Baronet, Membre de la Société royale de Londres. Mis en français, avec des notes, par M. Félix Renouard de Sainte-Croix... A Paris, 1812, 2 vol. in-8.

Son mémoire sur la Chine, adressé à Napoléon 1^{er} en décembre 1811, fait partie d'un volume des Archives du Ministère des Affaires étrangères: ASIE, 21. (*Indes Orientales, Chine, etc.* 7), folios 190—195. Il porte l'annotation suivante *Renvoyé par ordre de l'Empereur à M. le Duc de Bassano*; ce dernier était ministre des Affaires étrangères depuis avril 1811.

Inutile d'ajouter que le projet d'ambassade de Sainte-Croix ne fut pas réalisé.

Henri CORDIER.

Paris, 21 décembre, 1811.

SIRE,

Les relations politiques de la France avec l'*Empire de la Chine*, interrompues depuis la Révolution, peuvent être rouvertes d'une manière marquante pour la gloire du règne de Votre Majesté, et l'influence que les Anglais ont encore dans cette partie du monde peut aujourd'hui leur être enlevée.

Je n'ai pas besoin de rappeler à Votre Majesté le crédit dont la France jouissait en Chine, antérieurement à la Révolution, et l'île qui porte encore son nom dans le Tigre, à Vampou, prouve assez que les Chinois la considéraient comme supérieure à toutes les autres nations.

Mais, dans ce temps, les Missionnaires français plus au fait de la politique à suivre dans ce pays, tout en nous laissant des mémoires instructifs, et en nous éclairant sur le Gouvernement et les mœurs de ces peuples, soutenaient les droits de la France auprès du chef de l'Empire et faisaient tous leurs efforts pour parer aux coups que des Nations rivales, et souvent ennemies, cherchaient à nous porter.

Tel était le soutien de nos affaires politiques en Chine avant la Révolution où la France était, en quelque sorte, représentée à Pékin par les Missionnaires.

Au moment où nos troubles civils ont éclaté, les Anglais jugèrent que le système anti-religieux, régnant alors en France, devait

mécontenter les Missionnaires Français à Pékin, et dès lors, ils résolurent de profiter de ce moment favorable pour tenter une ambassade, celle de lord Macartney en 1792, dont le but secret était non seulement l'exclusion de la France au commerce de la Chine, mais encore celle de toutes les autres nations maritimes. Il est douteux que ce Lord eût obtenu la permission de se rendre à la Cour de Pékin, s'il n'eût trouvé dans les Missionnaires Français, alors aigris contre leur patrie, des dispositions conformes à son désir.

Les Hollandais suivirent en 1794 les Anglais à la Cour de Pékin. Ils y contre-balancèrent l'influence des premiers et, sans cette Ambassade, il est très probable que les Anglais seraient restés seuls possesseurs du commerce qui se faisait à Canton.

Depuis cette dernière Ambassade le Gouvernement Anglais n'a cessé d'écrire à la Cour de Pékin, pour l'influencer à sa manière de la situation de l'Europe, et pour l'engager surtout à fermer ses Ports à tous les vaisseaux Français ou alliés de la France, comme Sa Majesté a été à même de s'en convaincre par la lettre du Roi d'Angleterre à l'Empereur de la Chine, au renouvellement de la guerre en 1804, et que j'ai eu l'honneur de mettre sous les yeux de S. Ex. le Ministre des Relations Extérieures à mon arrivée de Chine en France en 1808.

Mais le temps est arrivé où Votre Majesté peut, tout en cherchant à relever les griefs de nos ennemis à la Cour de Pékin, porter le coup le plus fatal à leur commerce, et jamais moment ne fut plus propice.

J'ai mis sous les yeux de Son Ex. le Ministre des Relations Extérieures les causes des différends que les Anglais ont eu à Canton et plus récemment encore sous ceux de Monseigneur le Duc de Bassano l'entreprise formée par cette nation sur Macao et les suites de cette affaire, renseignements précieux et que je tenais de l'amitié des ci-devant facteurs hollandais.

Ces mêmes facteurs m'ont écrit, sous la date du 20 février 1810, qu'ils s'informaient des moyens à prendre pour renverser le système de commerce que les Anglais font en Chine, et que les suites du massacre des Chinois à Canton par un matelot anglais, ainsi que la prise de Macao ¹⁾, qu'ils ont été obligés d'abandonner depuis, avaient fort indisposé le Gouvernement Chinois contre eux; et sous la date du 28 février de cette année, que d'après les informations qu'ils ont prises, si une Ambassade française pouvait parvenir à Pékin et y réclamer contre tous les torts que nous imputent nos ennemis, et demander l'exclusion de cette nation dangereuse des ports de Chine et particulièrement de Canton, Votre Majesté pouvait l'obtenir avec facilité dans ce moment. Ce serait le coup le plus fatal pour le commerce de la Compagnie Anglaise par les débouchés que lui procure la Chine, soit pour les cotons du Bengale et de Bombay, soit par l'extraction des thés, commerce, à ce qu'assure l'auteur du *Code Pénal* ²⁾ de Chine, qui monte à plus de 20.000.000 sterling.

Une Ambassade de Votre Majesté serait d'autant mieux reçue à la Cour de Chine, en observant les usages, que le Gouvernement Chinois a le plus grand mépris pour tous les peuples qui s'occupent exclusivement de commerce, et que l'Envoyé de Votre Majesté ne demanderait aucun privilège particulier et se bornerait à la simple demande de l'exclusion des Anglais.

L'Ambassade aurait plusieurs buts d'utilité reconnue pour l'Etat; elle ferait connaître à la Cour de Pékin les hauts faits de Votre Majesté, demanderait l'exclusion des Anglais de tout commerce de Chine et la France retirerait, sur l'état actuel de cette partie du monde si vantée, des notions certaines qui seraient recueillies avec soin par des personnes savantes attachées à la Suite de l'Envoyé

1) Affaire de l'amiral Drury.

2) Staunton.

de Votre Majesté, et il n'y a nul doute qu'une Ambassade composée de militaires et de savants, ne manquerait pas de s'attirer, d'une manière distinguée, l'attention du Gouvernement Chinois.

La possibilité de faire parvenir des Envoyés à Pékin, par la Russie, ne peut un instant être mise en doute; l'adhésion de Sa Majesté l'Empereur de Russie au système continental, son voeu pour la paix générale de l'Europe, que l'Ambassade ne peut manquer de rendre plus prochaine, prouvent assez qu'il ne mettrait aucun obstacle au passage des Envoyés de Votre Majesté; qu'il pourrait même leur prêter secours en nommant un Commissaire pour hâter leur marche dans ses Etats, afin que les Gouverneurs ne pussent, sous aucun prétexte, les retarder.

Les relations entre la Russie et la Chine sont aujourd'hui si ouvertes que je rappellerai seulement à Votre Majesté que cette route est suivie pour toutes les caravanes russes qui vont commercer à la frontière de la Chine, et qu'elle a été suivie par le Vassilik-Ismaïlof, envoyé par le Czar Pierre le Grand à l'Empereur Camhi en 1720; et plus récemment encore jusqu'à la frontière de cet Empire par M^r. de Golofkin en 1805; ce dernier éleva sur le cérémonial des prétentions qui ne convinrent pas aux Chinois. Sa suite nombreuse et les deux vaisseaux russes de la marine impériale occupés à faire le voyage du tour du monde, qui se rencontrèrent à Canton, dans le temps où M^r. de Golofkin désirait être introduit en Chine donnèrent de l'ombrage à la Cour de Pékin, j'ai été à même de me convaincre de ce fait.

La seule chose à observer strictement, pour la réussite complète du projet, c'est de n'en donner connaissance aux Employés de Votre Majesté qu'à un endroit désigné, afin que les Anglais ne puissent en être instruits assez à temps pour faire des démarches qui pourraient nuire au succès de la négociation.

Toutes les Ambassades qui sont parvenues à la Cour de Chine

y ont porté des présents qui sont devenus en quelque façon de rigueur; mais au lieu de ces mécaniques, de ces produits de l'art, auxquels les Chinois ne peuvent rien comprendre, et qui restent entassés sous les hangars des Palais Impériaux, une nation guerrière, comme l'est aujourd'hui la France, ne peut et ne doit offrir que des cadeaux en armes de toutes espèces, tirées des Manufactures de Votre Majesté, et qui seraient pour les Envoyés d'un transport plus facile.

Comme chaque personne devra un compte exact et détaillé de ses travaux à Votre Majesté, je crois nécessaire à son succès de désigner la manière dont cette Ambassade doit être composée:

1° — Un Général en Chef de l'Ambassade et qui la dirigera, chargé de toutes les instructions particulières.

2° — Un secrétaire général d'Ambassade.

3° — Deux officiers du Corps du Génie, Géographes, Aides-de-camp de M^r l'Ambassadeur, à ses ordres pour asseoir les positions géographiques par des observations astronomiques dans les pays que l'on parcourera.

4° — Un auditeur au Conseil d'Etat s'occupant, avec M^r le Secrétaire Général des Observations politiques.

5° — Deux Naturalistes pris parmi les membres de cette classe de l'Institut.

6° — Un médecin et un chirurgien qui s'occuperont principalement de l'application des plantes chinoises à la médecine française.

7° — Deux dessinateurs.

8° — Deux interprètes; mais je dois faire observer à Votre Majesté qu'il vaudra beaucoup mieux les prendre sur les frontières parmi les sujets russes accoutumés à faire ce voyage; par la raison que lorsqu'il y a des discussions il est impossible de faire dire aux interprètes sujets chinois des raisons qui pourraient contrarier les mandarins.

Trop heureux, Sire, si les renseignements que j'ose mettre sous les yeux de Votre Majesté Impériale et Royale peuvent être conformes à ses vues, et lui prouver mon désir d'être utile à l'Etat, et mon sincère amour pour sa personne.

Signé: Félix RENOARD DE S^{TE} CROIX
[Petit-fils de M^r d'Agay ¹⁾, Intendant de Picardie] ²⁾.

1) *François-Marie Bruno*, Comte d'Agay, né en 1722, à Besançon, jurisconsulte français; mort à Paris, le 5 décembre 1805.

2) D'une autre main que le reste du manuscrit.